

Références réglementaires :

- Décret du 19 novembre 2020 concernant l'entrée, le séjour, l'activité professionnelle et les droits sociaux des ressortissants étrangers bénéficiaires de l'accord sur le retrait du RU de GB et d'Irlande du Nord de l'UE et de la CEEA

Conditions d'octroi :

- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

RECOMMANDATIONS

- Vous devez fournir les **originaux** et les **photocopies** de tous les documents ci-dessous.
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans **l'ordre de la liste**.
- Les documents en langue étrangère doivent être **traduits** par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- **Justificatif de nationalité** : passeport en cours de validité (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) ou carte consulaire, carte d'identité nationale, attestation consulaire comportant l'état civil, la photographie d'identité et la nationalité
- **Justificatif d'état civil** : extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance.
- **Justificatif de domicile de moins de six mois** :
Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
Si vous êtes propriétaire : acte de propriété + justificatif de domicile
Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
Si vous êtes hébergé dans un hôtel ou hébergement d'urgence : attestation d'hébergement/de l'hôtelier (+facture du dernier mois dans le cas d'un hébergement à l'hôtel).
- **Justificatif de résidence en France en 2020** : facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), bail de location ou quittance de loyer si locataire, avis de taxe d'habitation, ou tout autre justificatif.
 - **En cas d'hébergement chez un tiers** : attestation de l'hébergeant datée ou signée, copie de la carte d'identité ou du passeport ou de l'acte de séjour de l'hébergeant, et justificatif du domicile de l'hébergeant si l'adresse de sa carte d'identité, de son passeport ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.
- **Titre de séjour** dont vous disposez éventuellement (même s'il est périmé)
- **3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).

ANCIENNETÉ DE SÉJOUR EN FRANCE INFÉRIEURE A 5 ANS

EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLES SALARIÉE OU NON SALARIÉE

PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE SALARIÉE EN FRANCE (CDI/CDD)

- **Justificatif d'activité** : une attestation d'emploi établie par l'employeur ou une promesse d'embauche

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE NON SALARIÉE EN FRANCE (entrepreneur/profession libérale)

- **Justificatif d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés** ou justificatif d'affiliation à la sécurité sociale.
- **Justificatif d'effectivité de l'activité** : formulaire de déclaration de chiffre d'affaires, ou livre des recettes et des achats, ou procès verbal de nomination, ou bail professionnel, ou contrats de ventes ou contrats de prestations, etc.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DANS UN ÉTAT AUTRE QUE LA FRANCE

- **Attestation de prise en charge par une assurance** offrant les prestations mentionnées aux articles L. 160-8 et L. 160-9 du Code de la sécurité sociale.
- **Documents justifiant de ressources suffisantes** (demandeur et pour membres de sa famille) : pages du dernier avis d'impôt sur le revenu et détail de ses revenus ou dernier bulletin de paie ou contrat de travail ou relevé de compte bancaire etc...

MANDATAIRE SOCIAL OU INVESTISSEUR EN FRANCE

- **SOIT un justificatif établissant que vous occupez une fonction de mandataire social** dans un établissement ou une société établi(e) en France
- **SOIT des justificatifs de la réalisation** sur le territoire français d'un **investissement direct** en immobilisations

corporelles ou incorporelles.

CHERCHEUR EN FRANCE OU DANS UN AUTRE ÉTAT DE L'UNION EUROPÉENNE

- **Convention d'accueil** souscrite avec un organisme agréé.

ÉTUDES EN FRANCE OU FORMATION PROFESSIONNELLE

PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- **Justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement** pour y suivre à titre principal des études ou une formation professionnelle.
- **Attestation d'assiduité ou le diplôme obtenu ou le relevé de notes**, sauf si la formation vient juste de commencer.

RÉSIDENCE EN FRANCE SANS Y TRAVAILLER

PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- **Justificatif de ressources** : pages du dernier avis d'impôt sur le revenu mentionnant l'identité du demandeur et le détail de ses revenus, ou dernier bulletin, de pension, ou relevé de compte bancaire récent ou tout autre document.
- **Attestation de prise en charge par une assurance** offrant les prestations mentionnées aux articles L. 160-8 et L. 160-9 du Code de la sécurité sociale.

Les documents ci-dessus ne sont pas nécessaires si vous êtes dans l'une des situations suivantes et vous devez fournir les justificatifs relatifs à votre situation :

- Titulaire de l'**AAH** ou de l'**allocation supplémentaire d'invalidité**
- Si vous êtes à la retraite après avoir travaillé 12 derniers mois en France, dans l'UE, l'EE en Suisse ou au R-U et en ayant résidé en France au cours des 3 dernières années :
 - **notification de retraite ou le titre de pension**
 - **tout document prouvant l'exercice de cette dernière activité professionnelle**
- Si vous avez travaillé 3 ans en France et exercez désormais une activité professionnelle dans un autre Etat UE, EEE, Suisse ou RU :
 - **tout document prouvant l'exercice de cette activité professionnelle**
 - **tout document prouvant l'exercice d'une activité professionnelle en France pendant 3 ans**
- Si vous faites l'objet d'une décision le déclarant en incapacité permanente ou provisoire de travail : ,
 - **document prouvant l'exercice d'une activité professionnelle en France avant d'être déclaré en incapacité de travail**
 - **certificat d'incapacité temporaire ou permanente de travail résultant d'un accident ou d'une maladie**
 - ◆ si ce certificat mentionne que l'incapacité de travail est permanente : document attestant d'une rente de sécurité sociale ou d'un séjour en France depuis plus de 2 ans.

SITUATION DE RECHERCHE D'UN EMPLOI

PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- **Justificatif d'inscription à Pôle emploi de moins de 3 mois**
- **Justificatif d'activité professionnelle antérieure en France** (uniquement si vous en avez exercée une).

CONJOINT, PARTENAIRE , OU CONCUBIN DE RESSORTISSANT FRANÇAIS

PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- **Justificatif du mariage du partenariat enregistré ou du concubinage, antérieurs au 01/01/2021 :**
 - Conjoint : **extrait d'acte mariage** ou **livret de famille**
 - Partenaire enregistré : **PACS et attestation de non dissolution datant de moins de 3 mois**, ou **certificat datant de moins de 3 mois du PACS**
 - Concubinage : **attestation sur l'honneur de concubinage** et **deux documents établissant la vie commune** dont un de moins de 3 mois et l'autre du début de la vie commune : facture, bail de location, quittance établie aux deux noms etc.
- **CNI du conjoint/partenaire français** ou un **certificat de nationalité française**

ANCIENNETÉ DE SÉJOUR EN FRANCE SUPÉRIEURE A 5 ANS

PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- Ressortissant britannique possédant un titre de séjour valable 10 ans portant la mention « Citoyen UE/EEE/ Suisse – Séjour permanent » : **titre de séjour valable 10 ans**
- Ressortissant britannique ne possédant pas un titre de séjour valable 10 ans portant la mention « Citoyen UE/EEE/ Suisse – Séjour permanent » : **titre de séjour dont vous disposez ou un justificatif établissant la date d'installation en France** (contrat de bail, contrat ou attestation d'assurance habitation, avis d'imposition, contrat de travail etc...)

REMISE DU TITRE DE SÉJOUR ET TAXES À PAYER

Vous serez informé par courriel lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac.